

Suspension temporaire du jour de carence dans la fonction publique : maintenant il faut l'abrogation !

Communiqué de Solidaires FP concernant la suspension du jour de carence dans la fonction publique pour les arrêts liés au Covid, suite au CCFP de ce 7 janvier 2021.

Un CCFP consacré à la suspension du jour de carence dans la fonction publique pour les personnels contaminés par le Covid 19 s'est tenu le 7 janvier.

Si cette suspension est pour Solidaires un premier pas non négligeable pour les agent-es, il n'en reste pas moins que cette mesure est non rétroactive.

Cela signifie une inégalité de traitement et une injustice pour les agent-es contaminé-es entre les deux périodes de suspension c'est-à-dire entre le 11 juillet et le mois de janvier. Faut-il préciser que cela correspond par ailleurs à une période pendant laquelle un très grand nombre de contaminations ont eu lieu.

Cette mesure s'inscrit également dans un laps de temps particulièrement court puisque le texte ne prévoit la suspension que jusqu'au 31 mars, alors même que personne n' imagine que l'épidémie sera terminée à cette date.

Enfin, cette mesure temporaire, non rétroactive et limitée à une seule maladie ne correspond pas à la revendication de Solidaires qui est bien celle d'une abrogation totale du jour de carence pour l'ensemble des travailleur-ses du secteur public et privé et pour l'ensemble des maladies.

Cette mesure injuste, contre productive au plan sanitaire et financièrement pénalisante doit disparaître au plus vite.

7 janvier 2021